



Saint Michel le Cloucq
Vendée

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Code général des collectivités territoriales –extrait de l'article L2313-1

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ... »

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune

[1]

BUDGET GENERAL

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat global de 485 132,02 € se décomposant comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	0,00	203 024,06	234 387,65	0,00	234 387,65	203 024,06
Opérations de l'exercice	585 338,88	912 609,95	401 563,94	578 014,70	986 902,82	1 490 624,65
TOTAUX	585 338,88	1 115 634,01	635 951,59	578 014,70	1 221 290,47	1 693 648,71
Résultats de clôture	530 295,13		-57 936,89		472 358,24	
Restes à réaliser	0,00	0,00	101 290,15	114 063,93	101 290,15	114 063,93
TOTAUX CUMULES	585 338,88	1 115 634,01	737 241,74	692 078,63	1 322 580,62	1 807 712,64
RESULTATS DEFINITIFS	530 295,13		-45 163,11		485 132,02	

La section de fonctionnement

Les recettes

Elles se sont élevées à 912 609,95 € sur l'exercice 2021 et se répartissent comme suit :

Chapitres	CA 2020 (pour mémoire)	CA 2021	%
013 – Atténuation de charges	48 217,47 €	19 463,69 €	2,13 %
70 – produits des services	49 810,60 €	48 568,63 €	5,32 %
73 – Impôts et taxes	453 166,18 €	495 379,20 €	54,28 %
74 – Dotations et participations	284 710,38 €	323 738,59 €	35,47 %
75 – Autres produits de gestion courante	9 791,95 €	10 593,43 €	1,16 %
76 – Produits financiers	1,47 €	1,47 €	0%
77 – Produits exceptionnels	2 701,94 €	4 576,61 €	0,50 %
042 – Opérations d'ordre	1 182,00 €	10 288,33 €	1,13 %
TOTAL	849 581,99 €	912 609,95 €	100%

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et maladie professionnelle.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire (42 141,75 €)

D'autres recettes sont également enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières (1 600 €) et la redevance d'extraction des carrières Kleber Moreau (4 669,80 €).

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante est celle de la fiscalité locale.

Pour rappel, à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour la commune par une perte de ressources. Cette perte est compensée par le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. En Vendée, le taux de la

[2]

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département est de 16,52 %.

Le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 33,90 % (soit le taux communal de 2020 : 17,38 % + le taux départemental de 2020 : 16,52 %).

Le conseil municipal, en 2021, n'a pas augmenté les taux d'imposition mais les a portés à :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 33,90 %
(le taux communal de 2020 : 17,38 % + le taux départemental de 2020 : 16,52 %)
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 48,37 %

Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à la commune n'est pas égal au montant de ressources de Taxe habitation (TH) perdu par la commune.

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un Coefficient Correcteur (CC), celui-ci, calculé par les services de l'État en 2021, est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Le coefficient correcteur de la commune s'élève à 1,293388.

Son application a pour conséquence une augmentation de recette de TH pour la commune soit 80 866 € en 2021.

La commune a perçu 386 894 € en 2021 (pour mémoire : 371.184 € en 2020 et 362.466 € en 2019).

D'autres postes de recettes importants :

Le fonds départemental DMTO - 5.000 habitants qui pour cette année a énormément augmenté 81 252,20 € (pour mémoire en 2020 57 403,32 €).

Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme, les droits de mutation à titre onéreux (*qui représentent les taxes que les collectivités locales et que l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Ils font partie intégrante des frais de notaire dont doit s'acquitter tout acheteur au moment de la transaction*) générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental.

Le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, s'élève en 2021 à 27 233 €.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend la dotation forfaitaire des communes qui est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie (189 508 €), la dotation de solidarité rurale (DSR) (84 622€) et la dotation nationale de péréquation (DNP) (22 682 €) qui visent à corriger les insuffisances et écarts de potentiel fiscal.

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations sur la taxe foncière s'élève à 19 667 €.

La prestation de service de la CAF pour l'accueil périscolaire s'élève à 2 533,58 € en 2021.

Une indemnité de l'Etat versée pour l'organisation des élections régionales et départementales à hauteur de 570,52 €.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante et est constitué pour la commune des encaissements de locations des salles communales pour un montant toujours faible du à la crise sanitaire (794 €), des fermages (782,83 €), et du loyer de la maison des assistants maternels (MAM) pour 8 615,34 €.

Chapitre 76 : Les produits financiers

Ce sont les parts sociales du Crédit Agricole qui représentent 1,47 €.

Chapitre 77 : il comprend le remboursement du sinistre (orage sur commande horloge du clocher de l'église) par les assurances (3.635,97 €), l'enregistrement de cession d'équipements (copieurs 800 €).

Chapitre 042 – il concerne des opérations d'ordre budgétaires d'amortissement.

Les dépenses

Elles se sont élevées à 585 338,88 € sur l'exercice 2021 et se répartissent comme suit :

Chapitres	CA 2020 (pour mémoire)	CA 2021	%
011 – Charges à caractère général	161 560,56 €	163 531,49 €	27,94 %
012 – Charges de personnel	328 212,96 €	297 290,56 €	50,79 %
014 – Atténuation de produits	13 377,42 €	12 976,10 €	2,22 %
65 – Autres charges de gestion courante	54 287,99 €	50 930,72 €	8,70 %
66 – Charges financières	8 693,81 €	8 623,01 €	1,47 %
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0%
042 – Opérations d'ordre	28 904,25 €	51 987,00 €	8,88 %
TOTAL	595 036,99 €	585 338,88 €	100 %

Chapitre 011 : il s'agit de dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, livres de bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, contrats de maintenance, primes d'assurance, frais d'affranchissement, téléphone, impôts et taxes payées par la commune...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

La commune emploie 8 agents titulaires repartis en 3 emplois à temps complet et 4,42 emplois à temps non-complet soit 7,42 sur les effectifs pourvus et 9,74 sur les emplois budgétaires, et des agents ponctuels en cas de remplacement ou d'accroissement temporaire d'activité.

Sur 2021, l'agent en arrêt maladie imputable au service a été mis à la retraite pour invalidité en avril, a été payé à plein traitement jusqu'en avril puis à compter du 1^{er} juin bénéficie d'une allocation de retour à l'emploi.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il s'agit :
- des dégrèvements accordés par délibération du Conseil municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs (141 €),
- de l'attribution de compensation négative à rembourser à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée 12.835,10 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes au :

- versement des indemnités et cotisations des élus pour 42.235,20 €
- subventions de fonctionnement aux associations pour 3.250 €
- reversement de la subvention de l'Amicale laïque à la Coopérative de l'école pour 1 500 €

Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette et s'élève à 8.623,01 €.

[4]

↳ La section d'investissement

Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 578 014,70 € en 2021.

Chapitres	CA 2021	%
10 – FCTVA, Taxe aménagement, Don	443 528,74 €	76,73%
13 - Subventions	81 426,31 €	14,09 %
23-Immobilisations en cours	118,70 €	0,02 %
040 – Opérations d'ordre	51 987,00 €	8,99 %
041 - Opérations patrimoniales	953,95 €	0,17 %
TOTAL	578 014,70 €	100 %

Les principales recettes ont été constituées par :

- FCTVA à hauteur de 288 996,58 € (investissement 2019 et 2020)
- la taxe d'aménagement à hauteur de 4 774,37 €
- les subventions à hauteur de 81 426,31 € dont :
 - ↳ DETR/DSIL versée par l'Etat, le solde pour les travaux d'accessibilité extérieure du groupe scolaire et remplacement poutre pour 16 660,69 €, et 18 937,68 € pour les travaux accessibilité intérieure du groupe scolaire
 - ↳ Département de la Vendée, solde du CVT pour les travaux de voirie 2018-2019 pour 22 414,10 €, acompte pour travaux de voirie 2021 pour 6 920,25 €
 - ↳ Communauté de communes (fonds de concours) pour les travaux de voirie 2020 pour 15 408,55 €

Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 401 563,94 € en 2021 :

Chapitres	CA 2021	%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0
16 – Remboursement emprunts	71 903,60 €	17,91 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	10 288,33 €	2,56 %
041 - Opérations patrimoniales	953,95 €	0,24 %
Opérations		
101 – Acquisitions diverses	99 910,25 €	24,88 %
102 – Bâtiments divers	114 057,72 €	28,40 %
103 – Voiries diverses	96 698,09 €	24,08 %
109 - Aide habitat	1 500,00 €	0,37 %
110 – Aménagement de la Pagerie	0 €	0
114 - liaison piétonne bourg - Meilleraie	2 502,00 €	0,62 %
115 – MAM	3 750,00 €	0,93 %
116 - Aménagement cimetière	0 €	0
TOTAL		100%

Les principaux investissements de l'année 2021 ont été les suivants :

Travaux accessibilité intérieure du groupe scolaire	94 149,29 €
Travaux de voirie	95 787,93 €
Acquisition terrains	75 219,00 €
Acquisition matériel informatique	4 942,15 €
Acquisition robot tonte	16 650,00 €

[S]

Acquisition table de ping-pong et lave-linge

1 434,90 €

La commune comptabilise 5 emprunts dont 1 s'est terminé en septembre 2021

Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Montant	Date fin	CRD au 31.12.2021	IRD au 31.12.2021	Capital remboursé sur 2021
21/08/2006	Crédit Local de France <i>Investissements</i>	230 000,00 €	01/09/2021	0,00 €	0,00 €	19 938,85 €
07/05/2013	Caisse d'Épargne <i>Investissements 2013</i>	300 000,00 €	15/06/2028	151 020,41 €	20 130,57 €	20 112,22 €
18/11/2013	CAF de la Vendée <i>Accueil périscolaire</i>	49 568,00 €	01/12/2023	12 392,00 €	0,00 €	6 196,00 €
15/10/2019	Crédit Agricole Atlantique Vendée <i>Investissements 2019</i>	220 000,00 €	15/10/2031	184 170,51 €	4 480,08 €	17 955,90 €
13/12/2019	Crédit Agricole Atlantique Vendée <i>Maison d'assistants maternels</i>	120 000,00 €	15/12/2034	104 647,08 €	4 426,16 €	7 700,62 €
Total Budget Général :				452 230,00 €	29 036,81 €	71 903,59 €

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est un ratio qui permet de calculer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne. La capacité de désendettement de la commune est de 1,22 année (l'encours de la dette s'élevant à 452 230 € et l'épargne brute à 368 969,74 €) (pour mémoire en 2019 : 2.33 années, 2021 : 1.86 année).

Un indicateur qui augmenterait indiquerait une situation qui se dégrade.

Quelques ratios :

Ratios	Valeurs	Moyenne nationale 2020 de la strate En €/hab
<i>Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population</i>	403,75	615
<i>Ratio 2 - Produit des impositions directes/population</i>	292,88	352
<i>Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population</i>	683,06	787
<i>Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / population</i>	241,04	260
<i>Ratio 5 - Encours de la dette / population</i>	342,34	611
<i>Ratio 6 - DGF / population</i>	224,69	154
<i>Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	55,74 %	45.1 %
<i>Ratio 9 - Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement</i>	67,08 %	87,8 %
<i>Ratio 10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	35,29 %	33,1 %
<i>Ratio 11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	50,12 %	77,6 %

[6]